

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
20 octobre 2017
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 15^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 11 octobre 2017, à 15 heures

Président : M^{me} Al-Temimi (Vice-Présidente) (Qatar)**Sommaire**Point 68 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*En l'absence de M. Gunnarsson (Islande),
Mme Al-Temimi (Qatar), Vice-Présidente, prend la
présidence*

La séance est ouverte à 15 h 5.

**Point 68 de l'ordre du jour : Promotion et protection
des droits de l'enfant (suite)**

**a) Promotion et protection des droits de l'enfant
(suite) (A/72/164, A/72/218, A/72/275, A/72/276
et A/72/356)**

**b) Suite donnée aux textes issus de la session
extraordinaire consacrée aux enfants (suite)
(A/72/208)**

1. **M. Skinner-Klée** (Guatemala) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a donné une nouvelle impulsion aux efforts collectifs déployés pour éliminer la violence à l'encontre des enfants. Le plan national de développement de son pays comporte des directives précises sur l'enfance, qui visent à permettre aux enfants de grandir à l'abri de la violence et d'exercer pleinement leurs droits. Le Guatemala a également procédé à un examen national volontaire en 2017 dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, à l'issue duquel des mesures ont été prises pour préparer un recensement national permettant de déterminer les progrès accomplis.

2. La question est de savoir si les États Membres et l'ONU travaillent de concert pour réaliser les objectifs de développement durable avec la participation de tous. Il reste encore beaucoup à faire car les enfants continuent d'être les premières victimes de la malnutrition chronique ou des pénuries de médicaments.

3. En raison de sa situation géographique et de facteurs économiques et institutionnels, le Guatemala est particulièrement exposé à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. L'accroissement des flux migratoires vers l'hémisphère Nord en a fait un pays d'origine, de transit et de destination pour le trafic international. La traite des êtres humains est une forme contemporaine d'esclavage ayant des conséquences désastreuses sur les victimes, et la communauté internationale devrait rester unie dans sa détermination à l'éradiquer.

4. Ces dernières années, il y a également eu une augmentation des enlèvements de masse, des attaques violentes et de l'utilisation d'enfants à des fins d'extorsion, dans des attentats-suicides ou comme boucliers humains, ce qui constitue non seulement des violations du droit international, mais également un

affront à l'humanité. Les États Membres doivent renforcer leur coopération, notamment dans des domaines tels que l'échange de renseignements et la mise au point de pratiques optimales.

5. **M^{me} Desta** (Éthiopie) dit que les engagements de l'Éthiopie relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, qui résultent de sa Constitution et des accords internationaux et régionaux, comme la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, sont traduits en politiques et lois détaillées aux niveaux fédéral et régional. Par exemple, dans le deuxième Plan pour la croissance et la transformation, le Gouvernement a reconnu l'importance d'investir dans l'enfance pour réaliser un développement durable inclusif. La politique nationale de l'enfance vise l'épanouissement et la croissance, la prévention et la protection, la rééducation, les soins et l'aide apportés aux enfants. Un plan d'action national en faveur des enfants a été mis en place en vue d'intégrer pleinement les droits de l'enfant dans les programmes et plans nationaux de développement. Le Ministère des femmes et de l'enfance a mis au point un système d'information de gestion pour recueillir, organiser, stocker et diffuser des données sur les questions relatives aux enfants. Afin d'accroître l'enregistrement des naissances et des autres principaux faits d'état civil, une agence et un système nationaux d'enregistrement ont été créés et des programmes de mobilisation sociale et de sensibilisation sont menés. Des permanences téléphoniques ont été instituées dans différentes régions du pays pour faciliter le signalement des cas de violence et de maltraitance à l'égard des enfants, permettant ainsi de fournir des services aux victimes dans les meilleurs délais.

6. Les États Membres n'ont pas les mêmes moyens d'honorer des engagements qui ont des incidences budgétaires et qui requièrent des connaissances techniques. Il est donc nécessaire de renforcer la coopération et les partenariats bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

7. **M^{me} Halchenko** (Ukraine) dit que son pays, en tant que partie aux nombreuses conventions des Nations Unies sur la protection de l'enfance, assure leur transposition dans la législation interne. Chaque année, le Gouvernement approuve un plan d'action national sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. En 2016, le pays a ratifié le Protocole facultatif se rapportant à cette Convention en précisant qu'en raison de l'occupation temporaire d'une partie de son territoire, l'exécution de ses obligations au titre du Protocole est restreinte et n'est pas garantie. En 2017, une loi sur l'éducation sans exclusion a été adoptée, permettant d'assurer l'égalité d'accès à un

enseignement de qualité pour tous les enfants ukrainiens.

8. Selon la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, depuis ses débuts, l'agression russe contre son pays a coûté la vie à 90 garçons et 47 filles, en plus des 80 enfants tués dans l'accident du vol MH17 abattu par un missile russe. Son Gouvernement fait tout son possible pour renforcer la protection sociale des enfants déplacés et des familles avec enfants. Plus de 1,7 million de personnes déplacées, dont 232 000 enfants, sont actuellement répertoriées en Ukraine. Les enfants déplacés sont plus susceptibles d'être exposés à la violence liée aux conflits, y compris aux actes d'intimidation. En juillet 2017, l'Ukraine, en étroite coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a lancé une campagne de lutte contre le harcèlement. Elle apprécie au plus haut point l'assistance financière et technique fournie par l'UNICEF.

9. **M. Panayotov** (Bulgarie) déclare que toutes les politiques relatives à l'enfance dans son pays suivent une approche fondée sur les droits de l'homme, compte tenu de l'intérêt supérieur de l'enfant, comme énoncé dans la Convention relative à ses droits. Au cours des dernières années, la Bulgarie a réalisé des progrès notables dans la promotion des droits de l'enfant et l'amélioration de la protection de l'enfance dans des domaines tels que la garde d'enfants, le développement du jeune enfant, l'éducation inclusive, la justice pour mineurs et la prévention et l'élimination de la violence à l'encontre des enfants. Le Gouvernement accorde une attention particulière aux enfants handicapés et aux enfants en déplacement, et reconnaît aux enfants réfugiés et migrants les mêmes droits que les enfants bulgares. Des partenariats fructueux ont été établis avec la société civile, le secteur privé et les médias afin de promouvoir la protection de l'enfance et sensibiliser la population aux droits de l'enfant. Des partenariats stratégiques avec des entreprises font figure de meilleures pratiques en matière d'engagement intégré et de responsabilité sociale des entreprises, aussi bien en Bulgarie qu'à l'international.

10. Son Gouvernement attache une grande importance aux vues et aux opinions des enfants eux-mêmes et à leur participation effective à la prise de décisions. Un Conseil national de l'enfance a été créé pour veiller à ce que les enfants soient pleinement impliqués dans toutes les décisions les concernant ou relatives à l'avenir. La loi sur l'enseignement préscolaire et scolaire, entrée en vigueur en 2016, a été élaborée en étroite consultation avec eux et constitue une avancée significative dans les efforts déployés par le Gouvernement pour les rapprocher des objectifs de développement durable en

incluant dans le programme scolaire un thème portant sur ces objectifs.

11. Ces dernières années, la Bulgarie a été reconnue comme chef de file dans la région en matière de garde d'enfants et de politiques relative à l'enfance, et l'UNICEF a joué un rôle essentiel à cet égard. Le pays a considérablement augmenté son assistance technique et financière aux pays de la région dans le cadre de la promotion des droits de l'enfant et de la garantie de son bien-être. En tant que co-fondateur et coprésident du Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable, le pays est également un défenseur des enfants au niveau mondial. En assurant la présidence de la Réunion des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant de 2017 à 2018, la Bulgarie ne ménage aucun effort pour que les droits des enfants handicapés soient protégés et respectés. Les droits de l'enfant demeurent au premier rang des priorités de la Bulgarie, qui s'apprête à assumer la présidence du Conseil de l'Union européenne, au premier semestre 2018. Le pays a fait des droits de l'enfant l'une des grandes priorités de sa candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme de 2019 à 2021.

12. **M^{me} Mukhtar** (Soudan) dit que son pays collabore avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, l'UNICEF et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour promouvoir la protection de l'enfance. Le pays a mis en place le Conseil national pour la protection de l'enfance ainsi que des unités de protection des droits de l'homme au sein des forces armées. Il convient de noter que, depuis 1956, les lois régissant les forces armées interdisent l'enrôlement d'enfants de moins de 18 ans.

13. Afin de prévenir les violations des droits de l'enfant, le Gouvernement soudanais a nommé un procureur chargé d'enquêter sur les crimes qui auraient été commis au Darfour de 2003 à la fin de 2017, y compris les violations des droits de l'enfant. Une commission d'enquête a été créée pour mener des investigations sur des cas d'enlèvement et d'enrôlement d'enfants dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

14. En mars 2016, le Soudan a signé avec l'ONU un plan d'action commun sur la protection des enfants en temps de conflit armé. Les lois sur l'accès humanitaire aux anciennes zones de conflit ont été modifiées, ce qui a amélioré l'accès des enfants à la vaccination et à d'autres soins médicaux. Le Soudan tient à remercier le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et

l'UNICEF d'avoir fourni des logements et des services de soutien psychologique aux enfants qui ont combattu dans les rangs du Mouvement pour la justice et l'égalité.

15. **M. Ja Song Nam** (République populaire démocratique de Corée) déclare qu'au cours des 70 années qui se sont écoulées depuis sa création, son pays a rempli son devoir et son rôle de protecteur des droits de l'enfant grâce à l'intégration de dispositions y afférentes dans la Constitution et à l'adoption de politiques de protection sociale et de mesures législatives et pratiques. Des dispositions ont été prises pour garantir aux enfants handicapés un niveau d'éducation secondaire suffisant selon les modalités fixées par le nouveau programme d'enseignement de 12 ans et de bonnes conditions d'apprentissage, de vie et de réadaptation. Les efforts visant à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, et à accroître les investissements dans les services de santé infantile ont été renforcés. La République populaire démocratique de Corée a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et le Protocole facultatif s'y rapportant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

16. La République populaire démocratique de Corée est en proie à de graves difficultés liées à la protection des droits des enfants en raison des sanctions imposées par les États-Unis d'Amérique et d'autres forces hostiles, notamment le Conseil de sécurité. Les sanctions et le blocus persistants et odieux qui pèsent sur la République populaire démocratique de Corée menacent gravement le droit des enfants à la survie, compromettant la production de manuels et de matériels scolaires et la nutrition des enfants. En conséquence, la plupart des activités de coopération entre le pays et les organisations internationales s'occupant des enfants voient leur champ se rétrécir ou sont interdites. Ces sanctions inhumaines constituent des violations méprisables de l'idéal humanitariste et de l'esprit de la Convention et doivent être levées immédiatement et sans condition.

17. **M^{me} Mehdiyeva** (Azerbaïdjan) dit que l'agression militaire commise par l'Arménie contre son pays et l'occupation d'une grande partie du territoire azerbaïdjanais ont eu des effets dévastateurs sur les civils, y compris les enfants. En avril 2016, les forces armées arméniennes ont délibérément pris pour cible des zones à forte densité de population faisant des victimes civiles, tuant deux enfants, et causant d'énormes dégâts dans les écoles, les jardins d'enfants et des établissements médicaux. En juillet 2017, au cours d'une autre attaque ciblée, deux civiles, une

fillette de 2 ans et sa grand-mère, ont été tuées. En août 2017, un garçon de 13 ans a été blessé par les forces armées arméniennes dans le district de Tovouz.

18. Le Gouvernement azerbaïdjanais a adopté des politiques qui ont sensiblement amélioré la situation des enfants dans le pays. Lors de l'examen des troisième et quatrième rapports périodiques de l'Azerbaïdjan, le Comité des droits de l'enfant s'est félicité de l'adoption de mesures législatives, de la signature et de la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail et du Conseil de l'Europe ainsi que de la création du Comité d'État pour la famille, les femmes et les enfants. Une loi contre la violence domestique a été adoptée, et des ateliers ont été organisés dans tout le pays afin de sensibiliser à la violence domestique et aux mécanismes de prévention, de venir en aide aux victimes et de former des agents de la force publique à réagir de manière appropriée aux cas de violence domestique et de maltraitance. En vue de renforcer la participation des enfants au processus décisionnel, des forums d'enfants azerbaïdjanais ont été tenus en 2009, 2011 et 2014 et les propositions des participants ont été prises en compte dans les programmes du Gouvernement. Au cours des trois dernières années, 39 projets ont été mis en œuvre pour protéger et aider les enfants qui ont des déficiences mentales et physiques et leur famille. Le Comité paralympique pour les enfants a été créé pour favoriser la réadaptation des enfants handicapés, leur intégration dans la société et leur participation à des activités sportives.

19. **M^{me} Likina** (Fédération de Russie) déclare que la promotion et la protection des droits des enfants et la création de conditions propices à leur épanouissement assuré et intégral continuent de revêtir une importance pour le développement mondial. La Fédération de Russie est déterminée à resserrer la coopération dans ce domaine, sur la base de la Convention relative aux droits de l'enfant et du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, et à respecter strictement les obligations internationales qui lui incombent en matière de protection des droits de l'enfant. À sa soixante-dix-huitième session, prévue en mai 2018, le Comité des droits de l'enfant examinera le rapport initial de la Fédération de Russie sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

20. Les dirigeants de la Fédération de Russie ont toujours accordé une attention particulière aux droits de l'enfant et les questions relatives aux enfants figurent dans la majorité des programmes nationaux. Les

mesures prises par les organes de l'État et les autorités locales au titre de la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à l'enfance pour la période 2012-2017, ont permis d'observer un certain nombre de tendances positives dans le domaine de la prévention de l'abandon d'enfants. En outre, le taux de natalité a augmenté, le taux de mortalité infantile a diminué et la situation socioéconomique des familles avec enfants s'est améliorée. Fort du succès de la stratégie, le Président a signé, le 29 mai 2017, un décret proclamant 2018-2027 Décennie de l'enfance, en vue de renforcer davantage la politique de l'État en matière de protection de ladite enfance.

21. Une attention particulière devrait être accordée au renforcement de la famille traditionnelle en tant que milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres, et en particulier des enfants. À cet égard, la Fédération de Russie appelle à une coopération plus active avec le Groupe des amis de la famille pour mieux faire connaître les questions relatives aux valeurs familiales traditionnelles.

22. La Fédération de Russie dit regretter que la délégation ukrainienne utilise une fois de plus le cadre de la Troisième Commission pour imposer ses points de vue motivés par des considérations politiques et demande à l'Ukraine de ne pas politiser le débat.

23. **M. Al-Teraifi** (Bahreïn) déclare que le Parlement bahreïni a adopté un certain nombre de nouvelles lois visant à promouvoir les droits des enfants, y compris un droit de la famille unifié, une loi relative à la protection de l'enfance et une loi sur la protection des enfants contre l'exploitation économique et l'interdiction de toutes les formes de travail des enfants. La loi sur l'enfance de 2012 et la loi sur la violence domestique de 2015 témoignent de la volonté du pays d'accorder la priorité aux questions relatives aux enfants et de protéger leurs droits. Depuis sa ratification en 1992 de la Convention relative aux droits de l'enfant, le pays a mis en place divers centres et organes fournissant des services de protection de l'enfance. La plus importante de ces initiatives est la création en 2017 d'un centre national relevant du Ministère du travail et du développement social, et dont l'objectif est de protéger les enfants contre la maltraitance et la négligence.

24. La stratégie nationale en faveur de l'enfance lancée par le Bahreïn pour la période 2012-2016 met l'accent sur les droits à la santé, à l'éducation, à la protection et à la non-discrimination. Elle figure dans un mémorandum d'accord signé par la Commission nationale pour l'enfance et le Ministère du travail et du développement social avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF, et a été mise

au point par des membres d'organisations gouvernementales et non gouvernementales avec la participation d'enfants. Adoptée par le gouvernement et diffusée auprès de tous les ministères, elle en est actuellement au stade du suivi. Les plans du Gouvernement pour la période 2015-2018 prévoient notamment la mise en œuvre de la stratégie et l'élaboration d'une nouvelle stratégie en faveur de l'enfance conforme aux objectifs de développement durable.

25. **M^{me} Nguele Makoulet** (Congo) dit que les mesures visant à promouvoir le bien-être et l'intérêt supérieur des enfants sont au cœur de la politique de son gouvernement. Pour s'acquitter de ses engagements internationaux, le Congo a adopté plusieurs lois, dont la plus importante est la Loi de protection des mineurs du 14 juin 2010, qui établit l'égalité des droits et des responsabilités pour tous les enfants du pays et interdit le mariage des enfants. Parmi les autres exemples de l'engagement de son pays, on peut citer son mécanisme de coordination de la protection de l'enfance et son cadre stratégique de renforcement du système national de protection de l'enfance. Au titre de l'action qu'il mène dans le domaine de la coopération internationale, le gouvernement a signé en 2011 avec le Bénin un accord en matière de lutte contre le trafic d'enfants.

26. Le Congo a fait de l'éducation des enfants une priorité et, en 2012, a supprimé tous les frais de scolarité et d'inscription aux examens, faisant grimper le taux de scolarisation à plus de 90 %. On notera en particulier l'augmentation de la proportion de filles inscrites dans les écoles publiques.

27. En partenariat avec la société civile et des organisations non gouvernementales, le Gouvernement congolais a continué à aider les enfants handicapés notamment en intégrant des enfants atteints de déficiences visuelles dans les écoles ordinaires et en formant des orthophonistes et des physiothérapeutes afin de traiter les enfants présentant une fente labiale ou palatine ou souffrant de paralysie cérébrale.

28. Dans le cadre de sa politique sociale nationale pour la période 2017-2021, le Congo est déterminé à améliorer ses services sociaux afin de mieux protéger les enfants, mais un soutien plus important est nécessaire de la part des partenaires.

29. **M. Kyaw Moe Tun** (Myanmar) dit que la Constitution du Myanmar garantit l'accès à un enseignement primaire gratuit à tous les enfants. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont sensiblement augmenté avec l'introduction de la gratuité de l'enseignement secondaire et la fourniture de manuels scolaires, de cahiers d'exercices et d'uniformes

scolaires gratuits aux élèves du primaire. Des efforts sont également faits pour réduire le taux d'abandon scolaire.

30. La paix est la condition sine qua non du développement. Lors de la deuxième réunion de la Conférence de Panglong du XXI^e siècle en mai 2017, la première partie de l'Accord de paix et d'unité a été signée. Elle comprend 37 principes, parmi lesquels la sauvegarde des droits fondamentaux des femmes et des enfants et l'amélioration de leur qualité de vie.

31. Depuis la mise en place du plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs en 2012, le Myanmar travaille en étroite collaboration avec l'équipe spéciale de surveillance et d'information pour prévenir le recrutement de mineurs dans l'armée et démobiliser ceux qui ont déjà été recrutés. Avec l'appui de l'UNICEF et d'autres organisations, les mineurs démobilisés reçoivent un soutien psychosocial et une formation professionnelle. Le processus de réinsertion sera mené dans l'esprit des Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés ou Principes de Paris, signés par le Myanmar en 2017.

32. Le Myanmar a également examiné sa législation et une nouvelle loi sur les droits de l'enfant a été soumise au Parlement pour approbation. De plus, le pays a récemment déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies son instrument de ratification du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui contient des dispositions sur la protection et la promotion des droits de l'enfant.

33. **M. Moussa** (Djibouti) dit que les droits de l'enfant sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. Les enfants doivent grandir dans un milieu propice à l'exercice de leurs droits et à la réalisation de leur potentiel. Djibouti appelle toutes les parties au conflit à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Lorsque des enfances sont détruites, cela représente une perte pour l'humanité, et les enfants qui ont été victimes de violence doivent bénéficier de soutien.

34. Djibouti a introduit l'enseignement obligatoire et gratuit pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans en 2000, et en 2016, le Ministère de l'éducation a lancé un grand programme visant à relever la qualité de l'enseignement en veillant à ce que le matériel pédagogique soit mieux adapté aux besoins des élèves et en offrant des formations aux enseignants et en améliorant leur statut. En outre, la politique nationale de promotion de l'éducation des filles a porté ses fruits : depuis 2007,

l'indice de parité des sexes au niveau de l'enseignement primaire est passé de 0,76 à 0,98.

35. Entre février et avril 2016, le Ministère de la femme et de la famille a recueilli une importante quantité de données sur les enfants handicapés. La prise en charge des enfants handicapés est une priorité au plus haut niveau du gouvernement, et le Ministère de la femme et de la famille procède actuellement à la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action visant à soutenir ces enfants et leurs familles.

36. **M^{me} Bellout** (Algérie) précise que l'enfance devrait être prise en compte dans chacun des objectifs de développement. L'Algérie a multiplié par dix son budget alloué à l'éducation au cours des 15 dernières années, et dispense un enseignement gratuit à plus de huit millions d'élèves, y compris aux enfants des camps de réfugiés de Tindouf. Des progrès considérables ont été accomplis pour améliorer l'efficacité du système éducatif algérien et permettre à tous les enfants de recevoir un enseignement primaire. Le gouvernement a récemment promulgué une loi sur la protection de l'enfance contenant des dispositions sur la protection des enfants à risque, sur les enfants délinquants et sur la protection des enfants dans les centres spécialisés.

37. **M. Douti** (Togo) dit que son pays a ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant et renforcé son cadre juridique sur la promotion et la protection des droits de l'enfant grâce à l'adoption de son Code de l'enfant en 2007. Grâce à une meilleure application de la loi sur le trafic d'enfants, un certain nombre de trafiquants ont été traduits en justice depuis 2005 et les victimes ont bénéficié d'une aide.

38. Avec l'aide de la radio communautaire, des actions de sensibilisation aux droits de l'enfant ont été menées, qui ont permis une modification des comportements et des attitudes. De ce fait, les taux de châtiments corporels et d'autres formes de violence ou de maltraitance au sein de la communauté et dans les écoles et les établissements de formation professionnelle ont chuté. D'autres programmes ont été lancés avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, dont une ligne directe pour signaler les violences et la maltraitance à l'égard des enfants.

39. Le Togo s'est également efforcé d'améliorer la qualité des services éducatifs, notamment par la construction de 800 nouvelles salles de classe entièrement équipées, le recrutement d'un plus grand nombre d'enseignants et la rénovation des instituts de formation des enseignants. Dans le domaine de la santé, le Togo a ouvert six centres d'appareillage orthopédique et de rééducation pour les personnes handicapées. Des campagnes sont organisées régulièrement sur la

prévention du handicap résultant de maladies et sept vaccins sont fournis gratuitement aux enfants et aux femmes, ce qui a permis de réduire sensiblement le taux de mortalité infantile. Un certain nombre de centres ont également été ouverts pour fournir des avis et des conseils sur la santé procréative aux jeunes et aux adolescents, un appui psycho-socio-juridique aux enfants et des services de conseil et d'aide aux enfants qui ont été victimes de violence sexuelle.

40. **M. Espiritu** (Observateur de l'Ordre souverain de Malte) dit que l'Ordre de Malte continue de dispenser des soins prénatals, maternels et néonataux dans le monde entier. Conformément à sa mission depuis 900 ans, qui consiste à s'occuper des malades et des personnes vulnérables, son hôpital de Bethléem réalise 70 % des accouchements dans la région, il a fourni des services de maternité et de pédiatrie au Tchad et à Madagascar, et il construit actuellement des maternités au Togo et en Ouganda. Il ouvrira prochainement une maternité en République-Unie de Tanzanie pour des réfugiées burundaises et un centre de santé pour femmes et enfants au Timor-Leste. De plus, il lutte activement contre la malnutrition infantile en Afrique.

41. L'Ordre de Malte a continué de renforcer son intervention face à un besoin d'assistance croissant parmi les migrants et les réfugiés, en particulier les enfants. En collaboration avec la Marine et les garde-côtes italiens, ses équipes médicales ont à ce jour pris en charge 54 000 migrants dans le sud de la Méditerranée. L'Ordre soutient des installations médicales desservant les réfugiés, y compris les enfants, en République arabe syrienne, en Iraq, au Liban et en Turquie. En dehors du Moyen-Orient, l'Ordre de Malte apporte une aide médicale et humanitaire aux réfugiés en Allemagne et fournit des vivres à des milliers d'enfants déplacés au Soudan du Sud. Compte tenu de son souci grandissant pour les victimes de la traite d'êtres humains, dont 26 % sont des mineurs, l'Ordre a récemment nommé deux ambassadeurs spéciaux itinérants pour coordonner l'action qu'il mène dans le monde pour combattre ce phénomène .

42. **M^{me} Larrabee** [Observatrice de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)] déclare que plusieurs millions d'enfants sont actuellement en déplacement et qu'entre 2015 et 2016, 300 000 enfants ont voyagé seuls ou séparés de leur famille, soit cinq fois plus que durant la période 2010-2011. La FICR se félicite de la décision de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants de consacrer une part importante de son rapport aux vulnérabilités et besoins des enfants en déplacement, et souscrit à ses conclusions. La Fédération est depuis

longtemps engagée en faveur de la protection des enfants en déplacement. Elle fournit des services de soins de santé d'urgence et des lieux sûrs aux mineurs non accompagnés, gère des centres d'accueil et de transit, effectue des visites dans les centres de détention, apporte des soins psychosociaux et facilite l'accès à l'éducation, à la nourriture, au logement et à des conseils juridiques. Le Croissant-Rouge turc, par exemple, gère 28 espaces adaptés aux enfants dans les camps et les zones urbaines.

43. La FICR établit de nouveaux partenariats reflétant la diversité des acteurs travaillant sur le terrain, et a dernièrement rejoint le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants. Elle a également rejoint le groupe directeur de l'Alliance pour la protection de l'enfance lors des interventions humanitaires. En plus de codiriger le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire avec le Fonds des Nations Unies pour la population, la FICR aide les sociétés nationales à s'assurer que les jeunes et les enfants en déplacement ont leur mot à dire dans l'identification des risques et l'élaboration des solutions. C'est ainsi que le Croissant-Rouge bangladais a tenu des discussions régulières avec les enfants déplacés pour déterminer ce qu'il y avait lieu d'améliorer . La FICR mène actuellement des évaluations au niveau des pays sur son travail avec les enfants en déplacement au Bénin, en Équateur, en Éthiopie, au Guatemala, en Indonésie et au Zimbabwe. Elle codirige également une initiative interinstitutions avec le Service social international visant à mettre au point un cours en ligne ouvert à tous sur les soins appropriés destinés aux enfants en déplacement.

44. **M. Cassidy** [Observateur de l'Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que, si la plupart des États ont ratifié les deux principales conventions internationales sur les enfants et le travail, le travail des enfants n'a quant à lui pas été éliminé. L'Alliance 8.7, initiative multipartite lancée par l'OIT, a approuvé des mesures visant à éliminer le travail forcé et le travail des enfants, conformément à l'objectif de développement durable 8.7. Les membres de cette Alliance ont établi de nouvelles estimations mondiales relatives au travail des enfants, qui indiquent que 152 millions d'enfants travaillent, et que près de la moitié effectue des tâches dangereuses . Bien que le travail des enfants ait baissé entre 2012 et 2016, les progrès ont ralenti. Les mesures prises à cet égard doivent être rattachées aux efforts nationaux de développement et adaptées aux conditions locales.

45. Les membres de l'OIT ont adopté une nouvelle norme internationale régissant les interventions face aux catastrophes et aux conflits dévastateurs, qui accorde

une attention particulière aux populations vulnérables, comme les enfants. L'Équipe spéciale mondiale sur le travail des enfants et l'éducation pour tous, coprésidée par l'OIT, a publié un document sur le travail des enfants dans les situations d'urgence afin d'aider les agents de l'aide humanitaire à concevoir des stratégies pertinentes. L'OIT a également abordé la question du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement internationales complexes, et fourni une assistance technique sur la protection sociale des enfants et des familles.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

46. **M. Alkadi** (Arabie saoudite), répondant à la déclaration du représentant de la République arabe syrienne lors de la treizième séance de la Commission, dit que les remarques du représentant contiennent de fausses informations et montrent que le régime syrien continue de mentir, d'induire la communauté internationale en erreur et de détourner l'attention du public des crimes odieux du régime. Il est paradoxal que le représentant syrien accuse le Gouvernement saoudien de violer les droits de l'homme alors même que les forces syriennes massacrent quotidiennement des centaines de Syriens, dont la plupart sont des enfants, en utilisant des armes interdites sur le plan international et en violation flagrante des instruments internationaux, des résolutions du Conseil de sécurité et des accords de cessez-le-feu. Le représentant de la Syrie doit s'abstenir de parler des droits de l'enfant alors que son Gouvernement est indifférent aux droits des milliers de personnes tuées ou blessées et des milliers de personnes déplacées.

47. L'Arabie saoudite respecte le droit international et les instruments internationaux et coopère avec les acteurs concernés pour faire face à des situations préoccupantes. Elle fournit une aide humanitaire à la Syrie et à d'autres États en proie à des conflits ou à des catastrophes humanitaires. Elle n'examinera ces questions qu'avec les responsables de l'Organisation des Nations Unies et des États légitimes.

48. **M^{me} Thinn** (Myanmar), répondant aux observations formulées par le représentant du Bangladesh à la quatorzième séance, dit qu'en ce qui concerne les personnes déplacées à la frontière, le Ministre du Bureau du Conseiller d'État du Myanmar s'est récemment rendu au Bangladesh et que les responsables des deux pays ont décidé de créer un groupe de travail pour un retour des personnes déplacées en toute sécurité et en toute dignité sur la base d'un accord de 1993. Le Ministre de l'intérieur du Bangladesh effectuera également une visite au

Myanmar pour examiner les modalités d'un renforcement de leur coopération.

49. En tant qu'État partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Myanmar considère les droits des femmes et des enfants comme une question hautement prioritaire. Le Gouvernement a présenté des rapports en application de cette Convention et a suivi les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les agents de la sécurité du Myanmar sont conscients des obligations qui leur incombent en vertu des Conventions de Genève et s'abstiennent de nuire à des non combattants, en particulier les femmes et les enfants. Le Myanmar et le Bangladesh coopèrent déjà pour résoudre le problème, et ces déclarations non constructives sont inutiles. Le Myanmar continuera à collaborer avec les partenaires régionaux et internationaux pour régler la question des personnes déplacées.

50. **M^{me} Grigoryan** (Arménie) dit que depuis 25 ans, l'Arménie fait face à des réfugiés fuyant l'agression azerbaïdjanaise, provoquée dans le but de réprimer les droits fondamentaux et le droit à l'autodétermination de la population du Haut-Karabakh. Son pays n'a d'autre choix que d'intégrer ces réfugiés. En avril 2016, l'Azerbaïdjan a déclenché de nouvelles agressions contre le Haut-Karabakh, qui ont entraîné des pertes civiles et une nouvelle vague de déplacements.

51. En ce qui concerne les événements de Khojali, les pertes civiles ont été le résultat d'intrigues politiques et de luttes de pouvoir en Azerbaïdjan. L'ancien Président Moutalibov a déclaré que l'attaque contre Khojali n'était pas une attaque-surprise, et qu'un couloir avait été maintenu ouvert par l'Arménie pour permettre aux gens de s'enfuir. Toutefois, une colonne de civils a été prise pour cible, fait confirmé ultérieurement par l'ancien président, qui avait lié cet acte criminel aux tentatives de l'opposition de le chasser du pouvoir.

52. La délégation azerbaïdjanaise ne partage pas l'opinion selon laquelle tout décès d'un enfant est une tragédie, vu qu'elle considère les enfants arméniens comme étant des ennemis de l'État. L'une des premières victimes de l'agression perpétrée par l'Azerbaïdjan en 2016 était un garçon de 12 ans qui a été tué par un missile devant son école. Le meurtre d'un adolescent de 17 ans par un groupe criminel en 2014 illustre les actes barbares des groupes subversifs azerbaïdjanaïses qui étaient devenus très présents dans la zone de conflit. Les colonies arméniennes situées le long de la frontière ont également été la cible de bombardements aveugles, comme à Chinari au cours de l'été 2017, lorsqu'un jardin d'enfants proche des positions azerbaïdjanaïses a

été la cible de tirs nourris. Si cette attaque n'a pas fait de victimes, c'est uniquement grâce aux efforts des professeurs et du personnel militaire du jardin d'enfants, et l'Arménie remercie le Comité international de la Croix-Rouge d'avoir doté le bâtiment d'une pièce sécurisée quelques jours avant qu'elle ne survienne .

53. L'Arménie nie les allégations de l'Azerbaïdjan concernant les pertes civiles qui se sont produites en juillet 2017 le long de la ligne d'affrontement entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan, et souligne que cette attaque avait été provoquée par une violation du cessez-le-feu par les forces azerbaïdjanaises. Les autorités azerbaïdjanaises refusent d'appliquer les accords sur les mécanismes d'enquête concernant les violations du cessez-le-feu.

54. **M. Mikayilli** (Azerbaïdjan) dit que la délégation arménienne a dénaturé l'essence du conflit. Il est clair que l'Arménie occupe une partie importante du territoire azerbaïdjanais et qu'elle a commis un nettoyage ethnique dans les territoires occupés, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Pour ce qui est de Khojali, même de hauts responsables arméniens ont reconnu leur responsabilité dans cette tragédie. Le Président actuel de l'Arménie, qui était Ministre de la défense au moment des faits , avait déclaré que de tels bouleversements étaient nécessaires, même si des milliers de personnes devaient mourir. Il a également indiqué qu'avant les événements de Khojali, les Azerbaïdjanais pensaient entretenir un dialogue avec l'Arménie et que l'Arménie ne lèverait pas la main sur la population civile.

55. Le Conseil de sécurité a adopté des résolutions exigeant le retrait inconditionnel des forces arméniennes des territoires occupés. Dans sa résolution 822 (1993), le Conseil exige le retrait immédiat de toutes les forces occupant le district de Kelbajar. Dans sa résolution 853 (1993), il condamne la prise du district d'Agdam et des autres zones occupées d'Azerbaïdjan. En outre, l'Assemblée générale a exigé le retrait immédiat, complet et inconditionnel de toutes les forces arméniennes des territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan.

56. L'Azerbaïdjan, qui a souffert des conséquences dévastatrices des conflits armés et de l'occupation, est la partie qui a le plus intérêt à instaurer la paix. L'Arménie doit prendre part de manière constructive à des négociations de paix et à des pourparlers sur des questions de fond et ne pas recourir à des actes de provocation tels que des manœuvres militaires dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Elle doit en outre retirer ses forces armées. Les mécanismes de surveillance des violations du cessez-le-feu doivent

faire partie intégrante du processus de paix, faute de quoi, ils ne feront que perpétuer la situation d'occupation actuelle.

57. **M^{me} Grigoryan** (Arménie) dit que l'Azerbaïdjan ne se réfère qu'à certaines dispositions des résolutions du Conseil de sécurité qui ne mentionnent pas les forces armées de l'État arménien, mais indiquent que le territoire du Haut-Karabakh et la zone militaire l'entourant sont placés sous le contrôle de l'Armée de défense du Haut-Karabakh. Il convient de souligner que dans sa résolution 822 (1993), le Conseil de sécurité évoque des « forces arméniennes locales ». En outre, les résolutions condamnent les violations du cessez-le-feu et exigent la cessation des hostilités et le libre accès des secours humanitaires. Ces mesures étaient adressées à l'Azerbaïdjan, qui les a rejetées.

58. Il n'est pas surprenant que l'Azerbaïdjan n'ait pas démenti les allégations de la délégation arménienne concernant les meurtres d'enfants, car les atrocités commises par des soldats azerbaïdjanais ont été bien documentées par les Azerbaïdjanais eux-mêmes sur les réseaux sociaux. Le massacre d'Arméniens n'est pas considéré comme un crime par l'Azerbaïdjan, comme l'a montré la grâce accordée à Ramil Safarov. Les accords conclus à Vienne et à Saint-Petersbourg avaient notamment pour objectif de renforcer un régime de cessez-le-feu et d'éviter les pertes en vies humaines. En refusant de respecter ses engagements, l'Azerbaïdjan est responsable des souffrances des deux côtés.

59. **M. Mikayilli** (Azerbaïdjan) dit que la délégation arménienne se trouve en désaccord avec le président arménien. Par exemple, le président a dit un jour qu'Agdam n'était pas une ville arménienne. On peut alors se demander pourquoi des soldats arméniens étaient stationnés là, ainsi que dans le district de Fizouli, en Azerbaïdjan. En outre, il convient de souligner qu'en juillet 2017, lorsqu'une petite fille azerbaïdjanaise de deux ans a été tuée lors d'une attaque arménienne délibérée, les Arméniens ordinaires ont appelé sur les réseaux sociaux à davantage de massacres d'Azerbaïdjanais, illustrant à quel point la haine s'était répandue en Arménie.

60. En ce qui concerne la guerre d'avril 2016, l'Azerbaïdjan a pris les mesures appropriées pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale et garantir la sécurité de ses citoyens. L'Arménie ne peut nier que dès le premier jour du conflit, les combats ont été menés uniquement dans des territoires azerbaïdjanais. Il est intéressant également de noter que 80 % des soldats arméniens tués au combat au cours de la guerre d'avril étaient originaires d'Arménie. L'Azerbaïdjan est pleinement attaché à l'accord de paix

et exhorte l'Arménie à s'engager de manière constructive dans les négociations de paix et à retirer ses forces armées du territoire azerbaïdjanais occupé.

La séance est levée à 16 h 45.